

CHAPITRE VIII

Suite des luttes intestines commencées sous Henri de Gueldre et constitution démocratique de la Cité.

§ I. — LUTTES DES PETITS CONTRE LES GRANDS : LA MALE S^t-MARTIN ET LA PAIX D'ANGLEUR.

SOMMAIRE. — Situation prospère du pays et accroissement de la puissance des Petits. — Organisation des métiers. — Reprise des hostilités à la mort d'Adolphe de Waldeck. — Les Chaperons blancs et la scène de la Boucherie. — La Mâle S^t-Martin. — Paix d'Angleur.

La lutte entre les Grands et les Petits commença, comme nous l'avons vu, sous l'administration néfaste de Henri de Gueldre.

Le champion du peuple, Henri de Dinant, obtint d'abord quelques concessions ; mais son parti succomba bientôt avec lui, et ces premières concessions devinrent stériles.

Le peuple rentra alors dans son ancien état d'infériorité. Il ne devait pas y rester longtemps.

La prospérité du pays, et par conséquent celle de la classe laborieuse, devenait de plus en plus grande. Vers la fin du XIII^e siècle, le commerce et l'industrie avaient considérablement accru l'importance de nos villes : la fabrication des draps, l'exploitation des mines de charbon, la fabrication des objets de fer et de cuivre connus sous le nom de *dinanderies* avaient fait de Liège, de S^t-Trond, de Huy et de Dinant des foyers

Situation prospère
du pays.

d'industrie dont les produits se répandaient dans l'Europe entière.

Le peuple grandissait donc de jour en jour en importance et en richesse. D'ailleurs il avait concentré et doublé ses forces par l'organisation des métiers.

Comme les *métiers* jouent un rôle considérable dans l'histoire de Liège ainsi que dans celle des autres communes du moyen-âge, il importe d'en dire un mot.

Les trente-deux Métiers. Nos ancêtres avaient compris, comme nous, que *l'union fait la force*, et que l'association conduit à des résultats merveilleux là où les efforts individuels restent impuissants.

Les ouvriers s'associèrent donc dans le but de perfectionner et de faire prospérer l'état qu'ils avaient embrassé.

Ainsi se formèrent les confréries des bouchers, des houilleurs, des drapiers, des tanneurs, etc., etc.; toute la population ouvrière ou industrielle de Liège se trouva enfin répartie en trente-deux associations ou métiers. — De là certains noms de rues qui existent encore, comme rues des Tanneurs, des Foulons, etc.; car les membres de chaque métier habitaient d'ordinaire une rue spécialement destinée à leur corporation.

Le métier comprenait tous les ouvriers exerçant la même profession.

Il se composait de maîtres et d'apprentis.

Pour être admis comme apprenti, il fallait être à l'abri de tout reproche; pour passer maître, il fallait subir des épreuves, c'est-à-dire faire son chef-d'œuvre, comme on disait. Le candidat tonnelier, par exemple, devait construire une cuve à beurre, et le candidat portefaix devait porter un sac de grains depuis Potiérue jusqu'à la fontaine du Mont-S-Martin.

En entrant dans le métier, le travailleur devenait en quelque sorte membre d'une nouvelle famille. Il contractait des devoirs vis-à-vis de ses nouveaux frères et renonçait à une partie de sa liberté; mais il acquérait aussi de grands avantages: il était secouru en cas de maladie et de vieillesse, et toute attaque contre lui était regardée comme dirigée contre la société entière dont il faisait partie.

Un règlement détaillé déterminait les droits et les devoirs des maîtres et des apprentis. Il fixait la journée de travail, le

prix de vente, le nombre d'apprentis que chacun pouvait tenir, et empêchait ainsi tout monopole et toute concurrence ruineuse.

Un doyen, des jurés et d'autres chefs élus annuellement par le métier veillaient à l'exécution du règlement, contrôlaient les marchandises avant d'en autoriser la vente et s'occupaient de tout ce qui pouvait intéresser le métier.

Ces associations, purement industrielles dans l'origine, devinrent dans la suite des associations politiques et militaires ayant leurs lieux de réunion, leurs archives, leurs bannières, leurs blasons, leurs sceaux, leurs capitaines, et jouissant des privilèges les plus étendus. Nous verrons que les nobles, pour continuer à participer encore à l'administration de la cité, furent forcés de se faire inscrire dans l'un ou l'autre métier.

Cette organisation politique des trente-deux métiers s'acheva vers la fin du XIII^e siècle, malgré les efforts des évêques et des nobles (Hugues de Châlons, 1297).

Dès lors le peuple pouvait hardiment recommencer la lutte, d'autant plus que la noblesse se déchirait dans des combats incessants et allait se donner le coup mortel dans la guerre des Awans et des Waroux.

Cette lutte décisive se prépara dès le règne du successeur de Henri de Gueldre, *Jean d'Enghien*. L'agitation des esprits sous l'évêque suivant, *Hugues de Châlons*, qui vit naître la guerre des Awans et des Waroux, fut telle que le pape, jugeant ce prince incapable de rétablir l'ordre public, le transféra à l'évêché de Besançon et le remplaça par *Adolphe de Waldeck*.

Ce nouveau prince régna trop peu de temps pour mettre fin aux troubles qui agitaient le pays; sa mort laissa en présence deux partis également exaspérés.

Comme toujours, le peuple réclamait une répartition plus équitable des charges publiques, et la noblesse s'obstinait avec la même ténacité à repousser ces justes réclamations.

Cette fière noblesse se montrait même plus intraitable depuis la mort de l'évêque: le comte de Looz avait été nommé *mambour* ou administrateur du pays pendant la vacance du siège, et ce seigneur était l'ennemi déclaré du peuple.

Assurés de l'appui du mambour, les Grands croyaient n'avoir

Reprise
des hostilités.

plus aucun ménagement à garder; ils fournirent eux-mêmes l'occasion de commencer la lutte. Voici comment :

Scène de la Boucherie.

Depuis quelque temps on avait établi un impôt sur les vivres, et, quelque odieuse que fût cette mesure, le peuple avait dû s'y soumettre. Or le terme de cet impôt ou *maltôte* étant sur le point d'expirer, les échevins le prorogèrent et allèrent même jusqu'à hausser la taxe.

Les Petits alors perdirent patience. Ils s'entendirent, reçurent les ordres des doyens des métiers, et refusèrent hautement de payer l'impôt. Et, pour montrer qu'ils étaient prêts à tout, ils ne quittèrent plus les armes, même dans leurs ateliers de travail.

Ni cette attitude menaçante, ni les prières du chapitre ne déconcertèrent les nobles. Ils se montrèrent plus décidés que jamais et organisèrent une espèce de milice composée de jeunes patriciens, qu'ils chargèrent de l'exécution de leurs décrets. Ces jeunes gens s'intitulaient *Enfants de France* et portaient comme signe distinctif un large chapeau blanc à longue queue. Revêtus de cet insigne, ils se rendirent en grand nombre à la Halle aux viandes pour prélever eux-mêmes le paiement de la taxe.

Le refus des bouchers fut net et catégorique. Les *Chaperons blancs* hésitèrent pendant quelque temps; enfin l'un d'eux, plus décidé que les autres, tendit la main pour saisir l'argent qui se trouvait sur le bloc d'un étal. A cette vue, le boucher propriétaire de l'étal ne se contenta plus, et d'un coup de hache il abattit la main de l'audacieux patricien.

Aussitôt s'engagea une mêlée affreuse. Les coups de hache et d'épée retentirent de tous côtés; de part et d'autre, il y eut un grand nombre de tués et de blessés.

De la Halle la lutte se transporta et se continua au-dehors. Tous les jours des rixes violentes ensanglantèrent les rues de Liège, jusqu'à ce que le triomphe des Petits fût complet.

La noblesse consentit alors à souscrire aux vieilles exigences du peuple : il fut décidé qu'on n'établirait plus d'impôt, qu'on ne lèverait plus de milices et qu'on n'accorderait plus de subsides à l'évêque sans le consentement des métiers. On rendit

en même temps au peuple la nomination d'un des maîtres-à-temps ou bourgmestres et de la moitié du Conseil municipal.

L'égalité entre les deux ordres était donc proclamée, et les métiers entrèrent comme partie intégrante dans l'administration de la cité.

Cependant les nobles avaient conservé leur ancien esprit de domination; ils n'avaient cédé qu'à la dernière extrémité et dans l'espoir de pouvoir bientôt prendre leur revanche.

Dès que Thibaut de Bar fut élu à l'épiscopat, ils s'efforcèrent de gagner le nouvel évêque en lui représentant la puissance populaire comme dangereuse.

Thibaut de Bar.

Thibaut se laissa convaincre et chercha les moyens de faire casser le pacte qu'on venait de conclure. Mais, à la première atteinte portée à leurs privilèges, les Petits se levèrent comme un seul homme. L'évêque et les Grands s'enfuirent précipitamment; résolus d'en venir à un engagement décisif, ils réunirent une armée nombreuse pour marcher contre Liège. Les métiers ne se laissèrent pas intimider: ils sortirent de la ville bannières déployées, s'avancèrent à la rencontre de l'ennemi et lui présentèrent hardiment la bataille dans les plaines de Vottem.

Rencontre de Vottem.

A cette vue l'évêque fut saisi de crainte et de remords. Il quitta sa suite pour se rapprocher du peuple, et s'écria: « Vous êtes mes enfants aussi bien que les riches! » Il refusa donc de livrer bataille, parla avec les métiers et sanctionna les libertés de la commune. (Paix de Seraing, 1306.)

Cette leçon et l'attitude conciliante que Thibaut de Bar prit depuis lors ne corrigèrent pas la noblesse, qui ne pouvait oublier son ancienne domination. A la mort du prince, elle fit un effort suprême pour la reprendre.

La Mâle St-Martin.

Thibaut de Bar, comme plusieurs de ses prédécesseurs, mourut en Italie en combattant aux côtés de l'empereur (1312).

On s'occupa aussitôt de la nomination d'un mambour.

Le chapitre, qui, depuis quelque temps, s'était rapproché des Petits, donna sa voix à un partisan de la commune, *Arnould de Blankenheim*, prévôt de St-Lambert; mais les Grands, qui voulaient profiter des circonstances pour tenter un dernier effort, refusèrent de sanctionner ce choix. D'accord avec les

échevins et la plupart des Waroux, ils décernèrent la régence au *comte de Looz*.

Deux candidats, représentant chacun un parti, se trouvaient donc en présence. La noblesse était décidée à tout pour faire réussir le comte de Looz; mais se sentant trop faible pour lutter par ses propres forces, elle eut recours à la trahison et chercha à se faire un auxiliaire de l'un des chefs du peuple, le bourgmestre *Jean Dupont*.

Dupont avait bien mérité de la patrie; quatre fois il avait été nommé bourgmestre de la cité. Malheureusement c'était un homme d'un caractère faible. Les honneurs l'aveuglèrent: dans son orgueil insensé il aurait voulu s'élever au-dessus de sa classe et acquérir le titre de chevalier.

Les Grands exploitèrent habilement le côté faible du magistrat plébéien. Ils flattèrent son orgueil et lui promirent le titre ambitionné. Dupont se laissa acheter par ces promesses et ces flatteries intéressées, et entra dans le complot qu'on trama contre les libertés dont il avait été jusqu'alors l'un des défenseurs les plus ardents.

On résolut donc de tromper le peuple et de le surprendre. Dupont lui-même fut un des principaux auteurs de ces odieuses machinations. Il informa ses nouveaux amis de tout ce qui se passait dans la cité, et, dans les fréquentes entrevues qu'il eut avec eux, il leur donna le conseil suivant: « Entamez des négociations avec le chapitre: on croira que vous » voulez terminer le différend à l'amiable. Lorsque tout le » monde sera rassuré, il vous sera facile de surprendre vos » adversaires. Vous vous donnerez rendez-vous sur la place du » Marché pour l'heure de minuit; vous mettez le feu à la » Halle aux viandes; le peuple accourra pour éteindre l'in- » cendie, et, comme il ne sera pas armé, il ne pourra pas » vous résister. Le comte de Looz et ses chevaliers pénétreront » en même temps dans la ville et achèveront la victoire. »

On suivit de point en point les instructions du traître. Dans la nuit du 3 au 4 août, les nobles se réunirent en masse sur la place du Marché, vis-à-vis de la Halle aux viandes, qui touchait pour ainsi dire à l'église *St-Lambert*. Ils étaient huit à neuf cents, non compris les gens de leur suite.

Mais il n'était pas facile d'endormir la vigilance du peuple. La trahison était découverte. On connaissait l'infâme projet des Grands; les métiers se trouvaient à leur poste.

Cependant tout restait silencieux dans la ville: de part et d'autre on évitait le moindre bruit, dans l'espoir de prendre ses adversaires à l'improviste.

Enfin, lorsque minuit eut sonné à la grosse cloche de la cathédrale, on jeta quelques torches dans l'intérieur de la Halle. Aussitôt les portes de l'édifice s'ouvrent avec fracas: les bouchers, les haches levées et poussant d'affreux hurlements, s'élancent sur les incendiaires.

En même temps la cloche des drapiers fait retentir ses sons lugubres et appelle le peuple aux armes.

A cet appel, des cris de guerre s'élèvent dans toute la cité. Les vigneron et les drapiers accourent sans retard. Blankenheim et les siens se précipitent hors de la cathédrale, où ils s'étaient cachés; le bourgmestre Bouchard arrive à son tour avec les pêcheurs et les tanneurs d'Outre-Meuse. La lutte s'engage partout et la mêlée devient affreuse.

Arnould et Bouchard combattent au premier rang: ils sont tout couverts de sang et de poussière, et de leurs lourdes haches d'armes ils assomment tous ceux qu'ils peuvent atteindre. Animés par leur exemple, les métiers redoublent de fureur et se ruent de tous côtés sur les rangs des nobles.

Quoique surprise, la noblesse se rallie bientôt et résiste vaillamment. Elle a pour elle ses armures de fer et sa longue habitude des combats.

La lutte se prolonge ainsi toute la nuit; au point du jour, elle est encore indécise.

Cependant les nobles, voyant qu'aucun secours ne leur arrive, se frayent un passage à travers la foule et se retirent vers les degrés de *St-Pierre*, qui leur offrent une position favorable. Ils s'en emparent aussitôt, s'y fortifient et soutiennent le choc avec une ardeur nouvelle. L'échevin *Surlet* combat à leurs côtés et les excite par son exemple et ses paroles. N'écoutant que son courage, *Blankenheim* s'élanche sur lui; il perce les rangs de ses adversaires; il est sur le point d'atteindre son ennemi mortel, lorsqu'il se trouve cerné de tous côtés. S'adossant alors

contre une muraille, il combat seul contre tous et se fait un rempart des victimes qu'il immole. Mais le peuple essaie vainement d'arriver jusqu'à lui : le courageux mambour tombe enfin et son corps est taillé en pièces.

A cette vue, la noblesse pousse des cris de triomphe. Au même moment elle reçoit un secours de quatre ou cinq cents Hesbignons, et s'élançe de nouveau sur les gens de métiers. Ceux-ci recalent à leur tour et sont refoulés jusqu'à la place aux Chevaux.

Bouchard essaie vainement de les rallier et de les ramener au combat ; ils vont s'avouer vaincus, lorsqu'une immense clameur s'élève des rues voisines.

Ce sont les habitants de la banlieue qu'on a prévenus à la hâte ; ce sont les paysans de Vottem armés de faux et de tridents ; ce sont les houilleurs à la figure noire et terrible ; ce sont des frères enfin qui arrivent au secours de la commune.

Alors tout change de face : harassés de fatigue, succombant sous le poids de leurs armures, pressés de plus en plus par leurs adversaires, les nobles ne résistent plus que faiblement et se replient en désordre vers la Sauvenière. Les uns se réfugient dans les maisons voisines ; d'autres, au nombre de trois cents, se jettent dans l'église S^t-Martin, espérant y trouver un asile.

Mais le peuple furieux ne se laisse pas arrêter par la sainteté du lieu. Il cerne le temple, fait des efforts inouis pour en briser les portes massives, et, ne pouvant y réussir, il a recours à l'incendie.

Bientôt les flammes enveloppent l'édifice. A cette vue, la foule fait retentir les airs de ses acclamations. Les nobles poussent des cris de désespoir ; ils cherchent à s'échapper par les fenêtres ; mais les gens de métiers, armés de longues perches ferrées, les repoussent dans l'intérieur.

Cependant l'incendie augmente ; les vitraux éclatent, les murs s'entr'ouvrent et l'édifice s'écroule avec un épouvantable fracas, ensevelissant les malheureux patriciens sous ses ruines fumantes.

Le sort de ceux qui s'étaient réfugiés dans les maisons voisines ne fut guère moins terrible. On les rechercha partout,

et ils furent massacrés sans pitié. A peine en échappa-t-il quelques-uns, grâce à l'humanité et à la présence d'esprit de la dame qui leur avait donné asile. Cette personne charitable, nommée Marie de Fooz, fit si bien croire au peuple qu'elle partageait son ressentiment, qu'on ne visita même pas sa maison.

Dupont aussi trouva dans cette journée néfaste la punition de son crime. Il s'était réfugié dans les rangs des nobles et avait essayé de pénétrer à leur suite dans l'église S^t-Martin ; mais les nobles le repoussèrent avec violence : « Va-t-en, s'écrièrent-ils, c'est à tes perfides conseils que nous devons notre perte ! » Et la populace, se jetant sur lui, l'assomma et se partagea les lambeaux de son cadavre.

Il fallut bien des jours avant que tout rentrât dans le calme et le repos, et, pendant ces jours, Liège fut témoin de scènes d'une effroyable férocité.

Les nobles furent traqués comme des bêtes fauves ; leur tête fut mise à prix. On donnait cent livres pour celle d'un baron et cinquante pour celle d'un écuyer ! On ne respecta ni l'âge ni les infirmités. Des vieillards impotents furent lancés par les fenêtres et broyés sur le pavé.

La catastrophe de S^t-Martin arriva le 4 août 1312 ; elle est connue dans l'histoire sous le nom de Mâle S^t-Martin (la mâle, *mauvaise* journée de S^t-Martin ; ou, selon d'autres la *justice* de S^t-Martin).

Le calme ne fut définitivement rétabli qu'au commencement de l'année suivante, par la *paix d'Angleur* ou de S^t-Martin.

Cette paix fit de larges concessions au parti démocratique. Elle déclare que ceux des nobles qui ont pris part à la lutte ne pourront plus être admis à la magistrature, devenir bourgeois ou membres du Conseil, à moins de se faire inscrire dans un des collèges de métiers. L'échevinage même tomba entre les mains des Petits, et l'évêque Adolphe de la Marck, tout en condamnant le peuple à rebâtir l'église S^t-Martin, remplaça par des plébéiens ceux des échevins qui avaient succombé dans la triste journée du 4 août.

Le peuple remporta donc un triomphe décisif sur la vieille noblesse liégeoise ; mais pourquoi fallait-il souiller ce triomphe par des scènes d'une si révoltante barbarie ?

§ 2. -- LUTTES DES PETITS CONTRE LE PRINCE ET CONSTITUTION
DÉMOCRATIQUE DE LA CITÉ.

SOMMAIRE. — Luites contre l'évêque et Paix de Fexhe. — Nouvelles luites contre Adolphe de la Marck. — Andricas. Paix de Vottem. Lettres de saint Jacques et institution du Tribunal des XXII. — Dernières luites sous Englebert de la Marck et Jean d'Arekel. — Constitution démocratique de la Cité.

Idée générale.

L'on peut dire qu'à partir de la Mâle St-Martin, la noblesse succomba comme parti politique. Ses défaites successives l'avaient considérablement affaiblie, et la guerre des Awans et des Waroux, qui touchait à sa fin, diminuait de jour en jour les forces qui lui restaient encore.

Le peuple se trouvait ainsi débarrassé de son adversaire le plus dangereux ; mais il n'était pas pour cela entièrement maître du terrain.

A côté de son pouvoir se trouvait celui de l'évêque, et, comme l'évêque était presque aussi avide de domination que la noblesse l'avait été auparavant, le peuple s'attaqua à lui de même qu'il s'était attaqué aux Grands. — Ici encore la victoire lui resta, et Liège eut enfin un système politique complètement organisé et une constitution des plus démocratiques.

Voici quelques détails sur cette nouvelle lutte :

L'évêque, en sa qualité de représentant des empereurs, devait veiller à l'ordre public et à l'administration de la justice. Mais son pouvoir n'était pas nettement déterminé et plusieurs fois il en abusa.

C'est ce que fit, entre autres, l'évêque Adolphe de la Marck.

Ce prince avide et violent, qui aurait voulu anéantir les institutions nouvelles, commit différents actes d'arbitraire et de despotisme. Il se permit même de faire exécuter de son propre chef, sans suivre aucune des formes prescrites, un noble qui avait usé de représailles envers l'un de ses ennemis personnels.

Cette mesure violente souleva la population. On courut aux armes, et l'évêque dut s'enfuir précipitamment. Les bonnes villes, Liège, Huy, Tongres, etc, s'allièrent pour défendre

Lutte contre Adolphe de la Marck et paix de Fexhe.

leurs droits, proclamèrent la déchéance d'Adolphe de la Marck et mirent à prix la tête de ses partisans.

De là une guerre civile, des ravages et des dévastations qui durèrent plus d'un an.

Enfin les deux partis, épuisés par la lutte et décimés en outre par la peste et la famine, conclurent la célèbre *Paix de Fexhe*, qu'on regarde comme le palladium ou la garantie la plus sacrée du droit et des libertés des Liégeois (18 juin 1316).

Cette paix fut conclue de commun accord par les représentants du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie ; l'évêque s'engagea à l'observer dans tous ses détails, et le chapitre lui servit de caution.

Voici quelles en sont les dispositions principales :

1° Les anciennes libertés et franchises sont maintenues sans restriction. Les bonnes villes conserveront donc leurs privilèges, leurs institutions municipales et le droit de gérer leurs affaires sans contrôle.

2° L'évêque veillera au maintien du bon ordre et à la sûreté publique. Il poursuivra les grands criminels et les déférera aux justices locales ; mais, sauf quelques cas réservés, tels que le droit d'arsin, nul ne pourra être jugé que d'après les lois et par le tribunal compétent.

3° Les officiers du prince feront serment d'observer tous les articles du traité. S'ils violent ce serment, la poursuite des coupables sera faite par l'évêque lui-même, et, si celui-ci refusait de donner justice ou réparation, le chapitre cathédral l'y contraindrait.

4° Aucun changement aux lois existantes ne pourra être fait que par la nation (*Sens du pays*), c'est-à-dire par le concours des trois États : le clergé, la noblesse et la bourgeoisie.

5° L'évêque, le chapitre, les magistrats, les chefs des métiers, etc., jureront solennellement l'observation de ce traité.

Jamais paix ne fut plus populaire que cette paix de Fexhe. Tout Liégeois en connaissait les stipulations et les citait avec orgueil. S'agissait-il de défendre la liberté ou de réprimer les abus de pouvoir ? c'était la paix de Fexhe qu'on invoquait. Ce fut sur elle encore qu'on se basa, près de cinq siècles plus tard, pour faire la révolution de 1789.

Nouvelles luttes
contre
Adolphe de la Marek.

Cependant, quelque importantes que fussent les concessions inscrites dans cette paix, le peuple ne se vit pas encore assez garanti contre l'arbitraire de l'évêque et de ses agents. Il demanda et obtint des additions au traité primitif et réclama enfin l'institution d'un Tribunal spécial pour juger les abus d'autorité dont le prince ou les siens pourraient se rendre coupables.

Andricas.

Le bourgmestre *Andricas*, homme éloquent et populaire, se fit le défenseur de ces nouvelles exigences. Mais Adolphe de la Marek les repoussa résolument et finit par se retirer à Huy.

Les habitants de cette dernière ville, quoique intimement liés aux Liégeois, embrassèrent avec ardeur la cause du prince. On en vint aux mains; Andricas fut battu en diverses rencontres. Dans un engagement qui eut lieu près du Thier de Nierbonne, non loin de Huy, il laissa sur le champ de bataille plus de treize cents des siens.

Andricas, qui était le principal auteur de la lutte, perdit alors de son ascendant et de sa popularité. Pour conserver un pouvoir qui allait lui échapper, il organisa une odieuse conspiration contre les échevins et les autres notables qu'il savait lui être contraires. Il les désigna au glaive des assassins; leur mort devait le laisser seul maître de la cité.

Mais l'un des conjurés confia le secret à sa jeune femme, et celle-ci, qui comptait des parents parmi les victimes condamnées, se hâta de les prévenir du sort qui les menaçait.

La conjuration, ainsi découverte, souleva une indignation générale. Andricas et les siens furent proscrits, et, malgré leurs efforts inouis pour regagner la faveur du peuple, personne ne se leva pour protester contre la sentence. Ils se hâtèrent donc de quitter la ville pour ne plus y reparaître.

La paix se fit bientôt après par le traité de Vottem ou de Jeneffe (15 mai 1331). Mais ce traité, loin de donner au peuple la garantie qu'il avait réclamée, mit de nombreuses restrictions aux droits dont il jouissait et rendit aux nobles une plus large part dans l'administration de la cité.

Adolphe de la Marek et les siens abusèrent du succès qu'ils

venaient d'obtenir; ils ne cessèrent de porter de nouvelles atteintes à la liberté publique.

L'irritation populaire arriva enfin à son comble, et l'on se souleva de toutes parts.

Les Hutois donnèrent le signal de ce soulèvement. Voici comment :

L'évêque ayant voulu les obliger à modifier leur système monétaire, ils lui opposèrent la paix de Fexhe et se montrèrent prêts à courir aux armes pour arrêter les empiétements continuels du pouvoir.

Le belliqueux prince aurait bien voulu accepter le défi; mais les métiers lui refusèrent les milices et lui reprochèrent hautement son ambition, son avarice et son despotisme.

Ne sachant d'abord quel parti prendre, il quitta la ville; l'agitation ne fit que grandir, et le duc de Brabant, qui s'était déclaré le défenseur de la cause des Hutois, se disposait à commencer les hostilités.

A ces nouvelles il se hâta de revenir, se montra prêt à accepter tous les arrangements, et signa les *Lettres de St-Jacques*, ainsi nommées du monastère où on les avait rédigées (juin 1343).

Par ces lettres, il sanctionna des mesures propres à mettre un terme à ses empiétements, et modifia la plupart des restrictions que la paix de Vottem avait apportées aux droits des Petits.

Il s'entendit également avec les Hutois. Tout allait rentrer dans l'ordre, lorsqu'on apprit tout-à-coup que les officiers du prince, qui venaient de négocier avec ces derniers, avaient secrètement demandé pour chacun d'eux une somme de 2,000 florins.

Le procédé de ces officiers parut d'autant plus odieux qu'ils étaient presque tous étrangers au pays; les États avisèrent immédiatement aux moyens de prévenir de nouvelles exactions.

Le projet dont Andricas s'était fait le promoteur fut repris; les employés infidèles furent déposés et les étrangers exclus de la charge d'officier du prince. Enfin l'on décréta l'établissement d'un tribunal suprême chargé de faire des enquêtes contre les officiers prévaricateurs; de rechercher et de réprimer les actes d'autorité contraires aux lois du pays; en un mot, de veiller à tout ce qui concernait le bien-être de la patrie.

Lettres
de St-Jacques.

Institution
du tribunal des XXII.

L'évêque n'osa s'opposer à ce décret : il signa la lettre qui organisait le tribunal des XXII.

Les membres de ce tribunal étaient élus par les États sans l'intervention du prince. Ils étaient nommés à vie et désignés quatre par le chapitre, quatre par la cité, quatre par la noblesse et dix par les principales villes de la principauté.

Ils siégeaient tous les jours et se réunissaient même au besoin la nuit pour entendre les plaintes de l'opprimé et faire comparaître le coupable dans un délai de quelques heures, lorsque les circonstances l'exigeaient.

Le sceau qu'ils apposaient sur leurs actes rappelait leur principale attribution : il représentait un oiseau pris dans un filet.

Cependant l'évêque se repentit bientôt de l'énorme concession qu'il venait de faire. Il se plaignit hautement et ne cessa de protester. Mais on ne s'arrêta ni à ses plaintes ni à ses protestations. Il eut recours alors à la ruse et à l'arbitraire : ayant gagné l'un des bourgmestres, il se fit apporter la lettre des XXII sous prétexte de la relire ; et, à peine eut-il le précieux document entre les mains, qu'il le déchira en mille pièces en présence même des membres du tribunal (1344).

A cette nouvelle, le peuple se rassembla en tumulte et cassa le magistrat qui l'avait trahi. L'indignation publique arriva au point que l'évêque jugea prudent de s'enfuir en Allemagne.

Le prince toutefois rentra bientôt dans ses États ; mais le chagrin et les violentes colères qu'il avait ressenties chaque fois qu'on s'était opposé à ses idées despotiques avaient miné sa santé : il mourut dans son château de Clermont l'année même de son retour. — L'histoire ajoute que peu de larmes furent versées sur sa tombe.

Cependant le tribunal des XXII ne fut rétabli que l'année 1373 ; car le successeur d'Adolphe, *Englebert de la March*, marcha sur les traces de ce dernier, et s'efforça comme lui d'agrandir sa puissance au détriment des libertés publiques.

Le peuple pourtant ne renonça pas à ses droits : il courut aux armes, mais il succomba et perdit 10,000 hommes dans la bataille de Waleffe (1347).

L'évêque suivant, *Jean d'Arckel*, viola également les lois du

pays. Les Liégeois protestèrent de nouveau, et cette fois-ci ils obtinrent gain de cause.

Il s'agissait d'une lutte qui avait éclaté à Thuin entre les échevins et le peuple. Le prince intervint dans cette lutte ; ses officiers, méconnaissant tous les droits, assassinèrent publiquement le bourgmestre *Jean de Harchies*, qui se trouvait à la tête des Petits.

Cette scène tragique exaspéra les habitants de Thuin ; ils placèrent sur un brancard le cadavre ensanglanté du bourgmestre et le promenèrent de ville en ville. Arrivés à Liège, ils l'exposèrent sur le Marché et sonnèrent le tocsin. Aussitôt un long cri de vengeance retentit d'un bout de la ville à l'autre. L'évêque s'enfuit, et ne trouva d'autre moyen de calmer la fureur populaire que de consentir au rétablissement du tribunal des XXII. — Pour prévenir les abus, on décida que les membres de ce tribunal seraient renouvelés tous les ans (1373).

Il semblait donc que la question fût tranchée pour toujours, lorsqu'un nouvel incident se produisit.

L'année 1374, l'évêque, ayant vendu des lettres de grâce à un riche bourgeois de St-Trond qui avait commis un crime énorme, se vit lui-même cité devant les XXII ; et, sur son refus de comparaître, il fut condamné par contumace à restituer la somme illégalement perçue.

Plutôt que de se soumettre à cette sentence qui portait atteinte à ses droits de prince, Jean d'Arckel préféra rompre de nouveau avec ses sujets. De part et d'autre on leva des troupes, et des luttes partielles éclatèrent bientôt sur tous les points de la principauté.

Enfin l'on finit par s'entendre. Il fut déclaré que l'évêque, chef de l'État, ne pourrait plus être attrait en personne devant le tribunal des XXII.

Les derniers motifs de division qui existaient encore entre les Grands et les Petits disparurent presque en même temps.

Les nobles avaient conservé le privilège de nommer l'un des bourgmestres ; mais, voyant que le peuple se disposait à leur enlever ce privilège, ils conjurèrent l'orage, et, jugeant qu'il valait mieux plier que rompre, ils se rendirent à la Violette ou

Fin de la lutte
et
constitution
démocratique
de la Cité.

Englebert de la Marek.

Jean d'Arckel.

Maison-de-Ville, renoncèrent publiquement à tous les anciens droits du patriciat et s'incorporèrent définitivement dans les communautés des métiers (1384, sous *Arnold de Hornes*).

Dès lors la lutte entre les Grands et les Petits, lutte qui avait duré près de deux siècles, était terminée. Toute distinction de classes disparut, et la cité de Liège, ainsi que les autres villes de la principauté, se vit enfin en possession d'une constitution toute démocratique.

Le peuple divisé en métiers exerçait la puissance souveraine. Il jouissait de tous les droits politiques, et ces droits étaient répartis également entre tous.

Convoqués en assemblée générale, les *métiers* délibéraient en commun sur les intérêts du pays, votaient les impôts, nommaient les députés, les conseillers de la commune, les bourgmestres, les autres fonctionnaires, et contrôlaient leur gestion. Lorsqu'il s'agissait de vote et d'élection, le suffrage du plus humble des ouvriers avait autant de valeur que celui du plus riche propriétaire.

Rien n'était laissé à l'arbitraire. Les droits du *prince* étaient nettement déterminés : il veillait à la sûreté et à la tranquillité publiques, commandait les milices, convoquait les députés des États et exécutait leurs ordres. Mais il ne pouvait pas sortir de ces attributions ; ses agents et son conseil étaient responsables, et le tribunal des XXII avait toujours le bras tendu pour réprimer tout abus d'autorité.

Le prince ne possédait donc ni le pouvoir législatif ni le pouvoir judiciaire. C'étaient les *États* qui faisaient les lois, les modifiaient et décidaient de la paix ou de la guerre. C'étaient les tribunaux compétents qui jugeaient d'après les lois établies.

Ajoutons à cela les libertés civiles dont jouissaient les Liégeois, libertés dont nous avons déjà parlé à différentes reprises, et nous aurons une idée de la constitution libérale que nos ancêtres se donnèrent quatre siècles avant la révolution française, c'est-à-dire à une époque où le despotisme et la féodalité pesaient pour si longtemps encore sur la plupart des États de l'Europe.

Mais ne félicitons pas seulement nos aïeux des libertés et

des droits qu'ils surent conquérir : admirons aussi le courage et la persévérance dont ils nous donnèrent de si beaux exemples.

Pendant près de deux siècles nous les voyons poursuivre le même but : ni les nombreuses défaites qu'ils essuient, ni les obstacles de tous genres qu'ils rencontrent à chaque pas, rien ne peut les décourager. Repoussés bien des fois dans leur marche, ils redoublent d'efforts, et ne s'arrêtent que lorsqu'ils sont enfin arrivés au terme du voyage.

Soit qu'ils combattent à côté de Henri de Dinant, soit qu'ils expulsent les Chaperons blancs de la Halle et leur font payer chèrement leur audace, soit qu'à côté de Bouchard et d'Arnold ils poursuivent vers le Mont-St-Martin les auteurs d'un infâme complot, soit que, dans les plaines de Vottem et de Waleffe, ils défendent les libertés conquises, soit qu'ils se lèvent pour venger la mort du bourgmestre de Harchies, c'est toujours la même cause qu'ils défendent et le même courage qu'ils déploient. Malheureusement ils souillèrent souvent leurs victoires par d'affreux excès ; malheureusement encore, lorsque, à travers cette route jonchée de cadavres, ils furent enfin arrivés au but, ils ne purent pas se reposer et jouir en paix du fruit de leurs combats et de leurs fatigues. Autant il avait fallu de sang pour conquérir la liberté, autant et plus en fallut-il pour la défendre. Mais ici encore les Liégeois restèrent dignes d'eux, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

HISTOIRE
DU
PAYS DE LIÈGE

RACONTÉE AUX ENFANTS

PAR

F. TYCHON

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

Ouvrage couronné par la Société libre d'Émulation de Liège, précédé
du Rapport présenté au nom du jury par M. A. LE ROY, professeur
ordinaire à l'Université de la même ville.



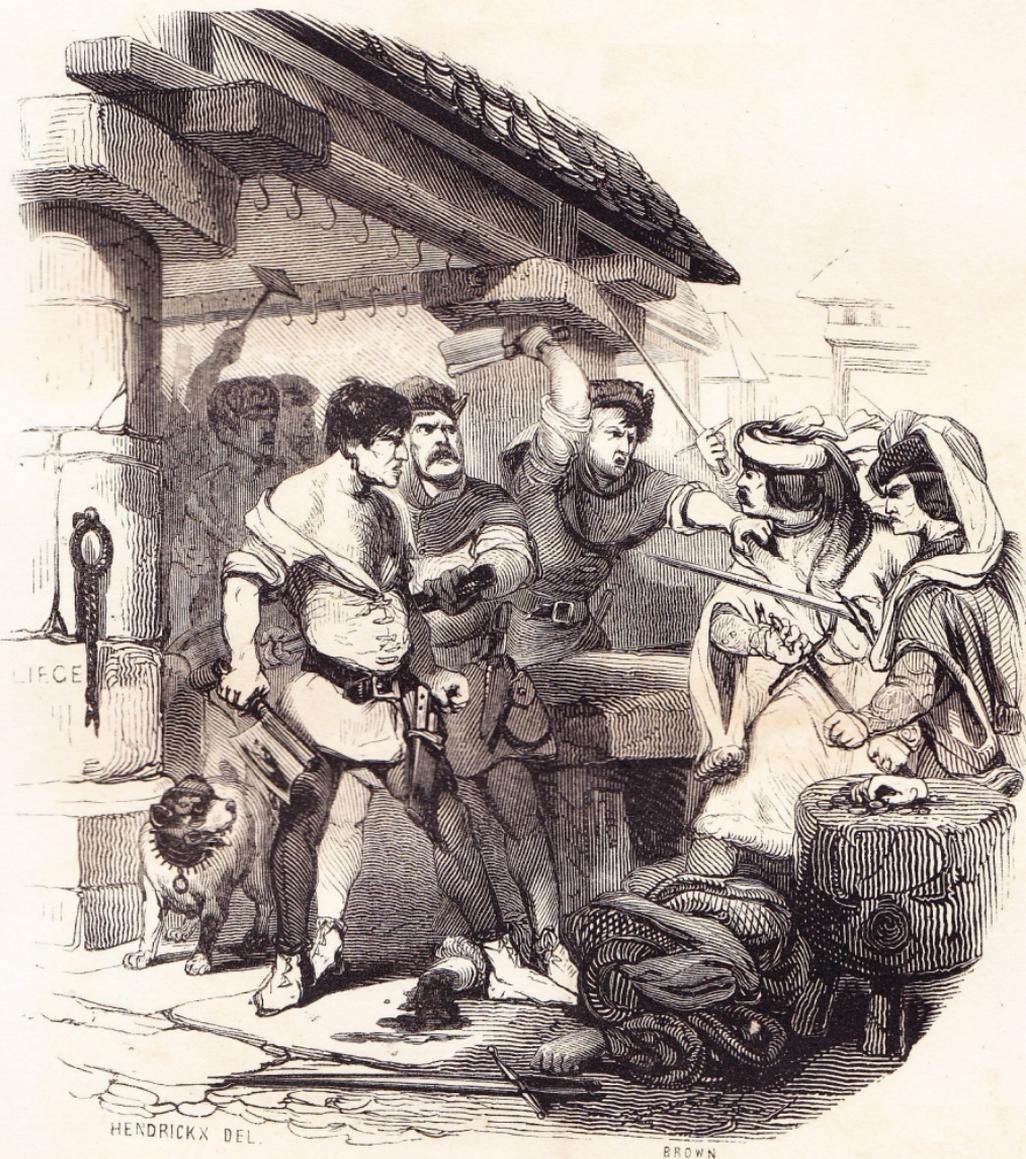
LIÈGE
IMPRIMERIE DE L. DE THIER ET F. LOVINFOSSE

—
1866
—

TOUS DROITS RÉSERVÉS







Émeute des bouchers à Liège. (1302.)

